

COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 23 avril 2024

Délibération n° 2024-6

Décret relatif aux conditions d'inscription dans les budgets locaux du produit de la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public ayant pour objet le financement de prises de participations dans les sociétés productrices d'énergies renouvelables

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Monsieur Yoann GENESLAY, chef du bureau des budgets locaux et de l'analyse financière à la direction générale des collectivités locales ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,


André LAIGNEL